

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL
DU
SITE PILOTE "PORTES DE PARIS"



CONVENTION CADRE

ENTRE :

- l'**Etat**, représenté par le préfet de la Seine-Saint-Denis et le préfet du Val-de-Marne, d'une part,

ET :

- les **communes**, représentées par le maire de Noisy-le-Grand et le maire de Villiers-sur-Marne, d'autre part,

Le Fonds d'action sociale, représenté par le directeur général, s'associant pour ce qui le concerne à la présente convention.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

I - Préambule : une dynamique enclenchée	p. 3
1 - La construction du « point de vue » des partenaires	p. 4
- la démarche	
- la méthode	
- la synthèse des « points de vue »	
2 - Vers la définition des « axes stratégiques »	p. 5
- au niveau de l'Etat	
- au niveau des communes - appropriation et contributions	
- la mise en commun - les chantiers	
II - Les orientations pour l'action	p. 6
1 - Désenclavement physique des territoires	p. 7
2 - Développement économique, emploi, insertion professionnelle	p. 10
3 - Accès à la citoyenneté	p. 13
4 - Mixité, habitat, gestion de proximité et intégration	p. 16
5 - Sécurité et prévention	p. 19
III - Le dispositif : pilotage, direction et animation du contrat de ville	p. 21
1 - Les conditions stratégiques du dispositif de pilotage :	p. 22
- pérennité	
- participation	
- formation	
- évaluation	
2 - Le pilotage du contrat de ville	p. 23
- le comité de pilotage politique	
- le comité de pilotage technique	
- la direction de projet	
IV - Annexes	p. 26
- Cartes du site « Portes de Paris »	p. 27
- Synthèse des notes de points de vue Etat / communes	p. 29

I PREAMBULE : UNE DYNAMIQUE ENCLENCHEE

Conformément aux principes retenus dans le protocole d'intentions conjointes signé le 24 décembre 1998, les services de l'Etat d'une part, les communes d'autre part ont procédé à l'élaboration d'une note de point de vue.

La démarche

Une démarche reposant sur la coopération et la concertation des services de l'Etat et de personnes ressources (FAS, EPAMARNE, CCI, CAF, Chambre de Métiers...) a été mise en œuvre pour l'élaboration d'un point de vue commun.

Les villes qui, simultanément engageaient un processus analogue fondé sur la mobilisation de leurs services et l'organisation de groupes de travail, ont repéré avec une attention particulière leurs divers points communs, en termes de problématiques, de modes d'intervention, ou de propositions d'action.

Avec l'accord du comité de pilotage, a été constitué un groupe opérationnel, composé d'une dizaine de personnes, engagées dans la démarche, et issues des services de l'Etat comme des communes. Il a permis d'ébaucher un référentiel commun et de confronter les données collectées de part et d'autre.

La méthode

Tant du côté de l'Etat que de celui des communes a été tentée une « **approche par problème** ». En incitant à un décloisonnement de l'appréhension des problèmes, cette méthode privilégie une attitude de contribution plutôt que de « représentation » et permet de fonder, par la suite, un fonctionnement par projets.

La synthèse des « points de vue »

Cette similitude dans la méthode de travail a permis de procéder à une fusion des deux textes (Cf. note de points de vue en annexe).

Outre son contenu de « diagnostic », la note comporte des éléments sur les dispositifs existants et les actions en cours ainsi que des pistes pour l'intercommunalité.

La note de synthèse des points de vue, validée par le comité de pilotage du 14 avril 1999, a fait l'objet d'une très large diffusion et a servi de référence pour la suite des travaux. Il s'agissait dès lors d'organiser une appropriation du texte et d'ouvrir un large débat sur les pistes d'action.

Les **services de l'Etat** ont procédé à un premier inventaire des pistes d'action en référence aux enjeux identifiés dans la note de point de vue. De plus, ils ont recensé dans les différents services, les divers dispositifs existants, susceptibles de favoriser une mise en cohérence des actions. Deux documents de travail ont été élaborés à cet effet.

Selon des modalités différentes, **dans chacune des villes** ont été organisés des débats visant à présenter la note de synthèse et à susciter des contributions. Celles-ci se sont situées à des niveaux divers. Elles ont notamment fait l'objet d'une collecte pour alimenter les réunions communes et les travaux ultérieurs ; elles ont porté à la fois sur les actions à conduire, sur les outils d'information et sur les appuis techniques.

La mise en commun - les « chantiers »

Les six « réunions intercommunales » visaient à faire se rencontrer autour d'un « thème » tous les acteurs concernés.

Le déroulement et l'organisation de ces rencontres ont été conçus pour permettre :

- un rappel des éléments figurant dans la note de synthèse ;
- une présentation des pistes, propositions et suggestions élaborées par les services de l'Etat ainsi que par chacune des communes ;
- un large débat destiné à préciser les axes stratégiques d'action proposés dans la convention cadre.

Cette initiative a mobilisé plus d'une centaine de participants. Les six réunions tenues ont été l'occasion d'échanges et de contacts, de prises de rendez vous, de découvertes mutuelles ainsi que de suggestions pour l'organisation à venir.

Le travail entrepris depuis six mois a permis de prendre la mesure de la dynamique désormais enclenchée et de l'intérêt de la démarche utilisée. Le processus de coopération pour les sept prochaines années doit conduire à développer cette dynamique.

La présente convention cadre vise à engager les signataires sur :

- *La définition d'axes stratégiques d'action susceptibles d'être déclinés, au cours des années à venir, en actions et projets définis d'un commun accord, au travers de conventions spécifiques.*
- *La mise en place d'un dispositif de pilotage adapté.*

Elle est le reflet de l'expression d'une vision partagée des enjeux du territoire et d'une volonté de coopération entre les représentants de l'Etat et ceux des communes.

Mais, elle a aussi pour objet de susciter le débat avec d'autres partenaires, en particulier la Région Ile-de-France et les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, qui pourront s'associer à la convention cadre et / ou s'engager dans les actions qui se déclineront ensuite par l'intermédiaire de conventions thématiques.

Il s'agit donc d'une base de travail qui se veut « ouverte » pour prendre en compte les évolutions de l'environnement, les objectifs et ressources de tous les partenaires susceptibles d'agir sur le territoire dans les domaines de la politique de la ville.

II LES ORIENTATIONS POUR L'ACTION

Les orientations d'actions répondent aux principaux enjeux dégagés dans la « note de synthèse des points de vue Etat - communes » sur le territoire.

Ces orientations permettent à la fois d'offrir un support d'organisation pour les chantiers opérationnels et un cadre de réflexion pour l'identification des pistes pour l'action. Elles devraient faciliter l'**intégration des multiples dispositifs de droit commun** (voir dernières colonnes des tableaux ci-après).

La réflexion sur les possibilités et les modalités de **coopérations intercommunales et interdépartementales** devra être poursuivie.

La mise en œuvre des objectifs opérationnels généraux pourra être subordonnée à la prise en compte de préalables d'ordre stratégique, juridique, réglementaire et organisationnel, du fait notamment du statut interdépartemental du site.

Ainsi, les signataires souhaitent solliciter les principaux ministères concernés afin qu'ils recherchent les possibilités d'adaptation locale de leurs modalités d'intervention pour prendre en compte la spécificité du site d'agglomération, intercommunal mais aussi interdépartemental, dans des domaines tels que la carte scolaire, la délivrance des titres, les coopérations interdépartementales des services de police et de justice.

L'énoncé de ce projet intercommunal identifiant des objectifs structurants se veut le plus ouvert possible, pour faciliter sa mise en cohérence avec des projets / interventions / actions ou volets donnant lieu à des conventions d'application thématiques et territoriales dès janvier 2000. Elles sont susceptibles d'évoluer et d'être complétées pendant la durée du contrat de ville.

L'insuffisante **irrigation des bassins de vie** (saturation de l'A4, défaillance des liaisons Nord - Sud, insuffisance des transports en commun pour les déplacements banlieue / banlieue) et l'**enclavement de certains quartiers** (les Hautes Noues, le Pavé Neuf et le Champy) permettent d'identifier des enjeux en termes d'**amélioration des déplacements**, aussi bien pour satisfaire les besoins des particuliers que ceux des entreprises.

Il s'agit, à l'échelle :

- du territoire, d'améliorer la desserte routière et autoroutière, de favoriser les liaisons des transports en commun ;
- des quartiers, de créer des passerelles avec le reste du tissu urbain, d'entreprendre ou de poursuivre une restructuration et une réhabilitation des espaces non bâtis et des axes de circulation et de requalifier certains espaces (parkings, espaces publics et privés...) qui contribuent par une gestion insuffisante à renforcer le désenclavement et le sentiment d'insécurité.

➤ **Améliorer et renforcer les relations internes et externes du site « Portes de Paris »** (en particulier dans les relations banlieues - banlieues)

Ces opérations relèvent de niveaux de décision et de mise en œuvre différents et complémentaires : contrat de plan Etat / Région, convention avec les Départements.

- Favoriser le désengorgement de l'axe autoroutier A4 :
 - financement du bouclage A86 entre Nogent-sur-Marne et Joinville-le-Pont.
- Compléter et réaménager le maillage routier / autoroutier :
 - desserte des « ZAC » de Champigny-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne ;
 - réalisation des échangeurs manquants ;
 - réaménagement de la RN370 (entre Noisy-le-Grand et le nord du département).
- Articuler, développer les modes de transport en commun :
 - prolongement des liaisons en transport en commun en site propre : « Trans-Val-de-Marne de Saint-Maur à Noisy-le-Grand » ;
 - création d'une desserte directe en transport en commun Bobigny / Noisy-le-Grand ;
 - liaison gare SNCF de Villiers-sur-Marne à gare RER de Noisy-le-Grand ;
 - restructuration du pôle multimodal à Noisy-le-Grand.

➤ **Désenclaver les quartiers**

- Insérer les quartiers dans le maillage urbain de la ville.
- Prendre en compte les difficultés de déplacements inter-quartiers.
- Favoriser la fluidité des circulations à l'intérieur des quartiers.
- Renforcer et privilégier les voies douces (voies piétonnières, pistes cyclables, trame verte de circulation...).
- Intervenir sur les difficultés de déplacement rencontrées par les étudiants et les lycéens entre leur résidence et les établissements scolaires ou universitaires.

(Les objectifs concernant les réhabilitations et les requalifications figurent dans le thème « mixité - habitat ».

↳ **Redéfinir les fonctions des différents espaces urbains pour permettre leur réappropriation**

- Requalifier les voies de circulation et leur mode d'utilisation.
- Traiter les espaces de stationnement en les intégrant à l'aménagement urbain.
- Distinguer le domaine public et le domaine privé pour rendre ces espaces compatibles avec l'usage quotidien qu'en a la population.

DESENCLAVEMENT PHYSIQUE DES TERRITOIRES

Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Partenaires	Dispositifs
<p>Améliorer et renforcer les relations internes et externes du site « Portes de Paris » (en particulier dans les relations banlieues - banlieues)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le désengorgement de l'axe autoroutier A4 • Compléter et réaménager le maillage routier / autoroutier • Articuler, développer les modes de transport en commun 	<p>DDE RATP SNCF Transporteurs STP Communes Conseil régional Conseils généraux</p>	<p>Contrat de plan Etat / Région PDU</p>
<p>Désenclaver les quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer les quartiers dans le maillage urbain de la ville • Prendre en compte les difficultés de déplacements inter-quartiers • Favoriser la fluidité des circulations à l'intérieur des quartiers • Renforcer et privilégier les voies douces (voies piétonnières, pistes cyclables, trame verte de circulation...) • Intervenir sur les difficultés de déplacement rencontrées par les étudiants et les lycéens entre leur résidence et les établissements scolaires ou universitaires 	<p>DDE RATP EPAMARNE Communes Conseil régional Conseils généraux Education nationale</p>	<p>PDU Carte scolaire</p>
<p>Redéfinir les fonctions des différents espaces urbains pour permettre leur réappropriation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier les voies de circulation et leur mode d'utilisation • Traiter les espaces de stationnement en les intégrant à l'aménagement urbain • Distinguer le domaine public et le domaine privé pour rendre ces espaces compatibles avec l'usage quotidien qu'en a la population 	<p>DDE Communes Gestionnaires des parkings (AFUL...) Bailleurs Syndics de copropriété Conseil régional Conseils généraux</p>	<p>PDU</p>

L'amélioration de la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires mais aussi le maintien et le développement de l'activité économique sur le plan local exigent, au préalable, l'implication et la structuration des **liens** entre les **acteurs de l'insertion professionnelle** et les **acteurs économiques**. Il s'agit d'**améliorer la connaissance mutuelle** de l'ensemble des personnes concernées et d'organiser les conditions d'une réelle **cohérence** et **complémentarité** des interventions.

La mise en place d'un **observatoire** mobilisant différents acteurs locaux (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, organismes consulaires, entreprises, associations...) pourrait permettre une gestion commune de leurs informations et analyses du tissu économique pour articuler et mettre en œuvre les actions favorisant l'insertion professionnelle et les interventions sur l'environnement économique. De même, une étude de **faisabilité d'un PLIE intercommunal** pourrait être menée pour organiser et mettre en cohérence tous les efforts d'insertion.

➤ **Rendre le territoire plus attractif**

- **Soutenir et accompagner les porteurs de projets générant des emplois**
 - mettre en place des services favorisant l'accueil et l'implication des nouveaux acteurs économiques ;
 - réaliser des aménagements et en particulier adapter l'offre de surfaces de bureaux et d'activité à la demande ;
 - entretenir et rénover les structures vieillissantes et notamment les espaces sur dalles.
- **Imaginer de nouvelles activités** susceptibles d'être implantées **dans ou à partir des quartiers prioritaires** (services aux personnes, par exemple...) et définir les modalités de leur création
 - privilégier de nouvelles activités susceptibles de générer des emplois de proximité sur les espaces prévus à cet effet (ZAC des Portes de Villiers, ZAC des Boutareines, quartier du Pavé Neuf).
- Développer et assurer le bon fonctionnement des **pôles commerciaux**.
- Mettre en œuvre les actions prévues à ce titre dans les **contrats locaux de sécurité** (sécurisation des parkings, îlotage...).

➤ **Consolider le tissu économique existant et favoriser simultanément le développement économique, la création d'emploi et l'insertion professionnelle**

- **Renforcer le lien entre les grandes entreprises et les PME / PMI** afin de favoriser le développement des activités économiques et de l'emploi :
 - créer des liens forts entre les entreprises (notamment par des expériences de clubs d'entreprises qui permettent d'identifier les besoins de qualification et de compétences) ;
 - communiquer avec les acteurs économiques, et notamment lutter contre la discrimination à l'embauche ;
 - mutualiser les offres d'emplois entre les deux villes.

- **Répondre mieux aux besoins des entreprises du bassin d'emploi en matière de qualification et de formation**
 - favoriser « l'employabilité » des jeunes en adaptant la formation et les qualifications aux exigences et aux évolutions de l'activité et du travail ;
 - développer localement une offre plus adaptée et pertinente en terme de formation en direction des jeunes sortant du système scolaire.

- Faire en sorte que **les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité puissent y accéder** dans le cadre de **parcours d'insertion** mis en œuvre localement : stages et dispositifs d'insertion adaptés (chantiers - écoles...)
 - lever les différents freins à l'accès à l'emploi : formation, qualification, santé, logement...
 - sensibiliser les entreprises, y compris les plus petites, aux démarches d'insertion et à leurs perspectives en matière d'emploi ;
 - améliorer la connaissance (employeurs et bénéficiaires potentiels) des mesures d'insertion et d'aide de l'Etat et augmenter l'efficacité et la prescription de ces mesures ;
 - soutenir la création d'associations et d'entreprises d'insertion ;
 - optimiser les effets sur l'emploi local des chantiers réalisés sur le site.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Partenaires	Dispositifs
<p>Rendre le territoire plus attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et accompagner les porteurs de projets générant des emplois • Imaginer de nouvelles activités susceptibles d'être implantées dans ou à partir des quartiers prioritaires (services aux personnes,...) et définir les modalités de leur création • Développer et assurer le bon fonctionnement des pôles commerciaux • Mettre en œuvre les actions prévues à ce titre dans les contrats locaux de sécurité (sécurisation des parkings, îlotage...) 	<p>DDTEFP DDASS Trésor public ANPE AFPA et autres organismes de formation</p>	<p>PLIE Programme « Nouveaux services / emplois jeunes » Programme TRACE Chantiers-écoles FISAC</p>
<p>Consolider le tissu économique existant et favoriser simultanément le développement économique, la création d'emploi et l'insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien entre les grandes entreprises et les PME / PMI afin de favoriser le développement des activités économiques et de l'emploi • Répondre mieux aux besoins des entreprises du bassin d'emploi en matière de qualification et de formation • Faire en sorte que les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité puissent y accéder dans le cadre de parcours d'insertion mis en œuvre localement : stages et dispositifs d'insertion adaptés (chantiers - écoles...) 	<p>FAS CAF Communes Conseil régional Conseils généraux CCI Chambre de métiers Réseau des missions locales et PAIO Entreprises Université de Marne-la-Vallée Associations d'entrepreneurs, d'insertion et de coopération EPAMARNE EPARECA</p>	<p>CPE ZRU</p>

La lutte contre toutes les formes d'exclusion et pour la citoyenneté nécessite une conception élargie de l'éducation. Il s'agit non seulement de faciliter l'**accès aux savoirs** fondamentaux mais aussi aux **apprentissages de la vie sociale** ou à la **préparation de la vie professionnelle**.

De façon globale, la convention cadre devra contribuer à la construction des **capacités nécessaires pour se situer et être acteur de la cité**.

La responsabilité partagée par les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement associatif, les parents et l'ensemble des adultes de la ville sera prise en compte dans le domaine de l'accès à la citoyenneté. Une implication des services publics ou para-publics au sein des quartiers prioritaires et une plus grande transversalité de leurs interventions seront recherchées.

Dans ce contexte, les **contrats éducatifs locaux** devront permettre de mieux positionner le travail en direction de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre et hors champ scolaire, c'est à dire entre l'école et les autres acteurs éducatifs.

➤ Favoriser l'accès aux savoirs et aux apprentissages

- **Valoriser** les savoirs nécessaires à la structuration de l'individu par la mise en œuvre d'initiatives multiples, dont les projets éducatifs locaux.
- Multiplier les situations favorisant la **maîtrise de la langue** : dispositifs d'alphabétisation, prévention de l'illettrisme, ateliers de pédagogie personnalisée. Dans une logique de parcours d'insertion, développer, mettre en réseau et structurer les actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme en direction des adultes et des jeunes.
- Prévenir l'échec scolaire, notamment en développant les formules d'entraide scolaire impliquant la participation des adultes.
- **Renforcer les différents niveaux de pratique sportive** comme vecteurs de socialisation, d'intégration et de promotion :
 - initier, enrichir, développer et diffuser les pratiques sportives par la recherche, entre les deux villes, d'une mutualisation des équipements, des personnels, des tarifications et des informations ;
 - favoriser l'accès au sport pour tous en facilitant le rapprochement des associations, des clubs sportifs, des structures de quartier sur la base de contrats d'objectifs.
- **Faciliter et diversifier l'accès aux pratiques et aux activités culturelles** :
 - permettre aux individus de devenir acteurs de la vie culturelle ;
 - développer une offre culturelle de proximité en décentralisant les prestations dans les quartiers (Bibliobus...) ;
 - développer les pratiques artistiques amateurs ;
 - harmoniser et favoriser l'accès financier aux activités et équipements.

Divers projets spécifiques ont d'ores et déjà été proposés, au titre des deux derniers points, et feront l'objet de conventions thématiques.

- Favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires par une adaptation de la carte scolaire.

- Développer un accueil des enfants et des jeunes en assouplissant les conditions d'accès aux écoles des deux communes.
- Rendre **lisible** le système éducatif à l'ensemble des parents.

↳ **Consolider le « maillage social »**

- **Valoriser et restaurer le rôle éducatif des parents** et de façon plus globale **celui des adultes** en visant la constitution d'une **communauté éducative** :
 - renforcer les possibilités d'être à l'écoute des parents dans les structures existantes (PMI, Maison pour tous, CAF, halte-garderie...) et en s'appuyant sur les associations relais ;
 - créer des espaces permettant de développer les échanges entre parents (de l'ensemble du territoire et non pas issus uniquement des quartiers prioritaires) et la pratique d'activités communes au sein des familles : espaces parents / enfants, ludothèque... ;
 - impliquer davantage les familles dans le suivi scolaire des enfants et notamment en encourageant les parents à :
 - . s'engager eux-mêmes dans des démarches d'apprentissage,
 - . s'impliquer dans le suivi de la scolarité des enfants ;
 - prendre en compte l'ensemble des contraintes (emploi, mode de garde, gestion des temps péri-scolaires et des vacances...) limitant la disponibilité des parents vis-à-vis de leurs enfants pour mieux y remédier.
- **Prendre en compte les spécificités des familles d'origine étrangère** :
 - intégrer dans les actions les interactions entre culture d'origine et culture d'accueil ;
 - accompagner les parcours et projets d'intégration des familles ;
 - intervenir dès la petite enfance pour faciliter l'intégration des enfants et de leurs familles : lieux d'accueil petite enfance, passerelle avec l'école maternelle ;
 - prendre en compte la prédominance d'une culture orale d'origine pour faciliter l'acquisition d'une culture écrite.
- **Renforcer le lien entre les citoyens et avec les institutions** :
 - inciter les habitants à être acteurs de la vie locale ;
 - soutenir la vie associative en aidant à la structuration et à la réalisation de projets contribuant au développement de liens de solidarité et d'implication dans la vie des quartiers ;
 - renforcer les dispositifs d'accès aux droits ;
 - développer l'accessibilité et l'adaptation des services publics aux habitants en renforçant les services publics de proximité dans les quartiers et en améliorant la mission publique d'accueil, d'information et d'orientation ;
 - valoriser les initiatives engagées sur le site par une médiatisation positive, notamment par la mise en place d'une maison des services publics à Noisy-le-Grand, à vocation intercommunale, en lien et en interaction avec la plate-forme de services publics de Villiers-sur-Marne.
- **Renforcer l'accès à la santé** :
 - sensibiliser et informer sur la prise en charge des soins (couverture médicale universelle) ;
 - favoriser l'accès aux soins des jeunes ;
 - développer les actions de prévention liées aux problèmes de consommation de la drogue ;
 - renforcer les réseaux de relais de prévention - santé ;
 - agir sur le réseau hospitalier local (service d'urgences Saint Camille) ;
 - renforcer l'aide psychologique voire psychiatrique des jeunes en difficulté pour tenter d'intervenir en amont de la marginalisation et de la violence.

ACCES A LA CITOYENNETE

Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Partenaires	Dispositifs
<p>Favoriser l'accès aux savoirs et aux apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'ensemble des savoirs nécessaires à la structuration de l'individu par la mise en œuvre d'initiatives multiples, dont les projets éducatifs locaux • Multiplier des situations favorisant la maîtrise de la langue : dispositifs d'alphabétisation, prévention de l'illettrisme, ateliers de pédagogie personnalisée • Prévenir l'échec scolaire, notamment en développant les formules d'entraide scolaire impliquant la participation des adultes • Renforcer les différents niveaux de pratique sportive comme vecteur de socialisation, d'intégration et de promotion • Faciliter et diversifier l'accès aux pratiques et aux activités culturelles • Favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires par une adaptation de la carte scolaire • Développer un accueil des enfants et des jeunes en assouplissant les conditions d'accès aux écoles des deux communes • Rendre lisible le du système éducatif à l'ensemble des parents 	<p>Education nationale (IA, IEN, Principaux de collèges, Provoiseurs de lycées...) DDJS DRAC CAF FAS Communes Conseils généraux (ASE, PMI) Associations Conseil régional</p>	<p>ZEP, REP Contrat éducatif local « Ecole ouverte » Réseau CLAS AEPS Chantiers d'insertion FDAJ Centre d'information et de conseil à la vie associative Convention DDJS / Ville VVV Contrat enfance Contrat temps libre Ecole du XXI^{ème} siècle</p>
<p>Consolider le « maillage social »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et restaurer le rôle éducatif des parents et de façon plus globale celui des adultes en visant la constitution d'une communauté éducative • Prendre en compte les spécificités des familles d'origine étrangère • Renforcer le lien entre les citoyens et avec les institutions • Renforcer l'accès à la santé 	<p>Education nationale DDASS DDJS CAF FAS Communes Conseils généraux Associations CRAMIF Agence régionale d'hospitalisation Maison des services publics de Noisy-le-Grand</p>	<p>Circulaire DAS de mars 1999 sur le soutien à la parentalité CLAP (formation gratuite pour formateurs linguistiques) CLAI Projet de ville (RMI) PDI SROS Urgences Sectorisation psychiatrique</p>

Les actions se justifient par la **concentration spatiale des personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales** et plus particulièrement par les dysfonctionnements sociaux et urbains de certains quartiers et leurs conséquences. L'ambition est de parvenir à une **meilleure maîtrise de l'attribution et de la programmation des logements**.

Une attention particulière sera portée à la connaissance de la situation démographique et socio-économique des habitants, de la mixité et des équilibres sociaux. Dans cette optique, la mise en place d'un **observatoire** des situations socio-démographiques et du marché du logement (dont le champ d'intervention communal pourrait être utilement élargi au niveau intercommunal), avec pour mission d'éclairer les décisions en regard d'une meilleure connaissance du peuplement de la ville et des quartiers ainsi que de leurs évolutions, permettrait de collecter les données relatives au parc (social et privé), à l'actualisation démographique, à la précarité sociale et à la vacance, et d'alimenter la réflexion conduite dans les dispositifs.

Les actions prévues requièrent une **mobilisation considérable des acteurs** dans le cadre des dispositifs publics (FSL, plan départemental d'aide au logement pour les plus démunis...), du montage d'opérations (MOUS, plan de sauvegarde...) et de la concertation (conférence communale du logement, plan local de l'habitat...) en vue, notamment, d'assurer la maîtrise des politiques d'attribution des logements.

Les pouvoirs publics rechercheront une meilleure harmonisation des outils d'intervention à l'échelle du territoire intercommunal et envisageront notamment une conférence intercommunale du logement et une articulation entre les PLH.

⇒ **Prévenir les risques de déséquilibres démographiques et sociaux**

- Construire des logements et développer un **parc locatif mieux adaptés aux besoins** de la population accédante (accession à coût maîtrisé pour des logements à taille moyenne et grande).
- **Adapter la taille** de certains logements existants au sein du parc social aux objectifs des conférences communales du logement.
- **Rééquilibrer la distribution** géographique du parc social en créant une offre dans les « quartiers mixtes » en ouvrant davantage la gamme des produits (PLALM, PLI, PLAI).
- **Favoriser la mobilité** à l'intérieur du parc social (notamment dans la perspective d'une décohabitation des jeunes).
- **Définir une charte des attributions** entre l'ensemble des réservataires du parc social en vue de favoriser la mixité, sans pour autant mener une politique d'exclusion.

⇒ **Favoriser l'intégration et l'insertion par l'accès au logement**

- **Prévenir les risques** d'expulsion (pour les locataires) ou de vente par adjudication (pour les propriétaires) liés à la croissance de la précarité :
 - renforcer les dispositifs de repérage des situations de précarité ;
 - aider au maintien dans les lieux concernant les copropriétés dégradées, notamment en autorisant l'intervention du FSL pour ces familles ;
 - apporter une assistance au relogement.
- **Accompagner les familles** au moment de l'accession au logement : développer les initiatives facilitant un premier accès ou un retour au logement des jeunes et des familles connaissant des

difficultés spécifiques, notamment par un accompagnement de proximité (baux glissants...) et la mise en place d'une structure d'insertion par le logement.

- Identifier les demandes des habitants en marge des circuits traditionnels.
- Apporter un **soutien aux foyers de travailleurs migrants et aux résidences sociales** par une offre de services adaptée au vieillissement de la population, par le développement d'animations socio-éducatives et par la multiplication des liens avec les services sociaux des villes.

↳ **Améliorer le fonctionnement et la gestion des quartiers prioritaires**

- **Renforcer le champ de la gestion urbaine de proximité.**
 - dissocier les espaces publics et privés, afin d'en améliorer l'utilisation, l'entretien, la réappropriation ;
 - soutenir les efforts entrepris en termes de sécurisation et de prévention : renforcement du nombre de gardiens, recrutement de médiateurs (procédure emploi jeune), qualification et formation des intervenants ;
 - développer les initiatives visant à une prise en compte cohérente et globale, incluant espaces publics et privés des quartiers prioritaires ;
 - favoriser la réappropriation par les habitants de leur cadre de vie ;
 - créer des espaces publics de loisirs de proximité ;
 - réduire les délais d'intervention liés à l'entretien et aux dégradations.
- **Traiter les espaces de stationnement et les parkings** en veillant à ce que leur fonctionnement soit cohérent avec les autres objectifs du contrat de ville.
- **Poursuivre les opérations de réhabilitation, de traitement des espaces extérieurs et de restructuration urbaine** en améliorant les liaisons avec le reste du site et en y développant des prestations susceptibles de concerner l'ensemble de la population.

Dans le cadre de la restructuration du quartier des Hautes Noues :

- aménagement des espaces publics ;
- relance des commerces ;
- recréation d'un centre socio-culturel ouvert sur la ville ;
- création d'une mairie annexe ;
- implantation d'une annexe de La Poste.

La requalification du quartier des Hauts Bâtons doit être poursuivie, notamment par une réhabilitation lourde des logements sociaux appartenant à la SA EMMAÛS. Cette perspective de transformation du quartier doit aussi concerner la cité du Château de France. Cette cité pour laquelle l'association ATD Quart Monde mène une action pilote et unique sur le territoire national doit être repensée dans tout l'ensemble : bâti, circulation, desserte et insertion dans la géographie et la vie du quartier. A cet effet, un projet de reconstruction - démolition pourrait être étudié avec la SA EMMAÛS, la ville et ATD.

La requalification urbaine du quartier du Pavé Neuf sera poursuivie :

- liaison Pavé Neuf / centre ancien ;
- désenclavement : création d'axes de circulation ;
- stationnement ;
- traitement des espaces publics et des espaces privés.

MIXITE, HABITAT, GESTION DE PROXIMITE ET INTEGRATION

Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Partenaires	Dispositifs
<p>Prévenir les risques de déséquilibres démographiques et sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des logements et développer un parc locatif mieux adaptés aux besoins de la population accédante (accession à coût maîtrisé pour des logements à taille moyenne et grande) • Adapter la taille de certains logements existants au sein du parc social aux objectifs des conférences communales du logement • Rééquilibrer la distribution géographique du parc social en créant une offre dans les « quartiers mixtes » en ouvrant davantage la gamme des produits (PLALM, PLI, PLAI) • Favoriser la mobilité à l'intérieur du parc social (notamment dans la perspective d'une décohabitation des jeunes) • Définir une charte des attributions entre l'ensemble des réservataires du parc social, en vue de favoriser la mixité, sans pour autant mener une politique d'exclusion 	<p>DDE</p> <p>Organismes réservataires</p> <p>Services logement des communes</p> <p>Bailleurs</p> <p>Services logement des préfectures</p>	<p>LOV</p> <p>Conférence communale et intercommunale du logement</p> <p>PLH</p> <p>Commission d'attribution des bailleurs</p>
<p>Favoriser l'intégration et l'insertion par l'accès au logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir des risques d'expulsion (pour les locataires) ou de vente par adjudication (pour les propriétaires) liés à la croissance de la précarité • Accompagner les familles au moment de l'accession au logement : développer les initiatives facilitant un premier accès ou un retour au logement des jeunes et des familles connaissant des difficultés spécifiques, notamment par un accompagnement de proximité (baux glissants...) et la mise en place d'une structure d'insertion par le logement • Identifier les demandes des habitants en marge des circuits traditionnels • Apporter un soutien aux foyers de travailleurs migrants et aux résidences sociales par une offre de services adaptée au vieillissement de la population, par le développement d'animations socio-éducatives et par la multiplication des liens avec les services sociaux des villes 	<p>DDE</p> <p>Services logement et des expulsions locatives des préfectures</p> <p>Services Logement des communes</p> <p>Syndics de copropriété</p> <p>Bailleurs</p> <p>Conseils généraux</p> <p>FAS</p> <p>CAF</p> <p>Associations</p>	<p>PDI</p> <p>PDALD</p> <p>FSL</p>
<p>Améliorer le fonctionnement et la gestion des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le champ de la gestion urbaine de proximité • Traiter les espaces de stationnement et les parkings en veillant à ce que leur fonctionnement soit cohérent avec les autres objectifs du contrat de ville et ce éventuellement par l'intervention du législateur • Poursuivre les opérations de réhabilitation, de traitement des espaces extérieurs et de restructuration urbaine en améliorant les liaisons avec le reste du site et en y développant des prestations susceptibles de concerner l'ensemble de la population 	<p>DDTEFP</p> <p>DDE</p> <p>Police</p> <p>Communes</p> <p>Gestionnaires de parkings (AFUL...)</p> <p>Bailleurs</p> <p>Conseil régional</p> <p>Conseils généraux</p> <p>Associations</p> <p>EPAMARNE</p>	<p>Plan de sauvegarde (copropriétés dégradées)</p> <p>PDU</p> <p>PALULOS</p>

Les actions déclinées dans ces axes relèvent essentiellement de la lutte contre la récidive, la prévention primaire étant en effet évoquée dans le thème « Accès à la citoyenneté ».

Ces actions ou interventions sont à envisager sous l'angle du développement de la **coordination** et des **synergies des acteurs** impliqués dans la sécurité et dans la prévention (Justice, Police, Education nationale, PJJ, travailleurs sociaux, bailleurs, transports publics...), notamment en œuvrant pour la mise en place d'un **conseil intercommunal de prévention de la délinquance**.

De manière plus globale toute la dynamique partenariale engagée dans le cadre des **contrats locaux de sécurité** doit se poursuivre et se pérenniser.

- ☞ **Poursuivre et intensifier les interventions** (communes, AFUL, entreprises, EPAMARNE, services de police, îlotiers, agents de sécurité, médiateurs divers) **relatives à la sécurisation des espaces** (parkings, écoles, centres commerciaux, dalles...) par des interventions adaptées et une présence humaine renforcée.
- ☞ **Faciliter l'accueil et l'accès aux droits des usagers** (réduction des délais d'attente au commissariat, accueil des plaignants et accompagnement des victimes plus efficaces, en relation avec les associations d'aide aux victimes), **et articuler les politiques judiciaires entre les deux parquets sur les deux communes**.
- ☞ **Mettre en œuvre des modes de traitement judiciaire diversifiés en vue d'une plus grande efficacité** (mesures de réparation et d'exemplarité associant les acteurs de la ville : bailleurs sociaux, transporteurs, associations...).
- ☞ **Favoriser une intervention cohérente des services de la Justice et de la Police dans et entre les deux villes**.

SECURITE ET PREVENTION

Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Partenaires	Dispositifs
<p>Poursuivre et intensifier les interventions relatives à la sécurisation des espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et développer les synergies entre les acteurs impliqués dans la sécurité (communes, AFUL, entreprises, EPAMARNE, services de police, îlotiers, agents de sécurité, médiateurs divers) • Développer des interventions techniques sur les espaces (parkings, écoles, centres commerciaux, dalles...) et les maintenir en état 	<p>Préfectures</p> <p>Police</p> <p>Justice (Parquet, Siège, DDPJJ, SDPIP)</p> <p>Education nationale</p>	<p>Contrats locaux de sécurité</p> <p>CCPD</p>
<p>Faciliter l'accueil et l'accès aux droits des usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les délais d'attente au commissariat, d'accueil des plaignants • Mieux prendre en compte les victimes dans une logique allant au-delà des procédures, en relation avec les associations d'aide aux victimes • Elargir la compétence de la maison de justice et du droit prévue à Noisy-le-Grand, à l'ensemble du site « Portes de Paris » 	<p>Communes</p> <p>Bailleurs</p> <p>RATP</p> <p>Conseils généraux (service de prévention spécialisée)</p>	
<p>Mettre en œuvre des modes de traitement judiciaire diversifiés en vue d'une plus grande efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les mesures de réparation et d'exemplarité associant les acteurs de la ville : bailleurs sociaux, transporteurs, associations... 	<p>Centres commerciaux</p> <p>Ministères</p>	
<p>Favoriser une intervention cohérente des services de la Justice et de la Police dans les deux villes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager une circonscription de Police commune 		

III LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL

- Assurer la **pérennité** et la cohérence du dispositif d'animation du contrat.
Il s'agit d'éviter qu'au fil des années, du fait des inévitables changements de personnes, tant du côté des partenaires, des acteurs, que du dispositif lui-même, les objectifs et la cohérence ne soient perdus de vue et par là même les possibilités d'évaluation et de pilotage.
Cette exigence plaide pour la mise en place d'une équipe (réunissant en son sein les diverses compétences nécessaires), garante d'une démarche claire et en situation d'obtenir et de diffuser en permanence l'ensemble des informations pertinentes.
- Assurer, en amont, la **participation** et l'implication des acteurs et des habitants.
C'est autour des actions et projets précis que cette participation et cette implication seront organisées. Elles pourront prendre des formes variables selon l'origine, la nature ou l'objet de l'action ou du projet : information, consultation, négociation dans certains cas, implication dans la conception, l'évaluation et / ou la mise en œuvre dans d'autres cas.
Pour permettre cette participation de façon claire, des règles et un cadre d'expression seront définis. Dans les situations d'implication forte la règle de la « **contribution** » est fondamentale.
- Assurer la **formation** des divers acteurs
Le bilan des réunions et des échanges liés à la première phase d'élaboration du présent contrat fait apparaître une priorité : la formation des acteurs locaux au fonctionnement par projets.
En plus des formations spécifiques qui seront déterminées au fur et à mesure de l'expression des besoins, le dispositif doit donc permettre d'assurer, sur place, et en référence aux actions conduites, une formation des acteurs qui le souhaitent. Le travail de conception et d'évaluation des projets peut constituer à cet égard un support privilégié.
- Assurer l'**évaluation** des actions et des projets
L'évaluation doit permettre notamment de procéder aux ajustements nécessaires dans la conduite de l'action, et de porter un jugement global sur les modalités du contrat et son éventuelle prolongation. Pour tenir compte de l'ensemble de ces données, le dispositif général à mettre en place, doit être basé sur un travail d'évaluation continue des actions et des projets qui, dès leur conception, devront intégrer les modalités et paramètres qu'impose cette démarche.
Ce travail d'évaluation s'effectuera en référence aux objectifs et résultats fixés pour les divers projets et actions, aux ressources de toutes natures requises pour les atteindre, et à l'impact escompté sur les personnes et / ou les acteurs impliqués.

- **Le comité de pilotage politique**

Missions

Instance décisionnelle, il est chargé du pilotage stratégique du contrat de ville ; il fixe les orientations, décide de l'ensemble des projets à conduire, définit le cahier des charges de l'évaluation, valide les propositions du comité de pilotage technique ainsi que les conditions d'implication des habitants et détermine les missions et le mode de fonctionnement de la direction de projet qui lui rend compte de son action.

Composition

Il est constitué des signataires du contrat de ville, lesquels ont voix délibérative. Ils peuvent solliciter des représentants de partenaires publics et privés.

Fonctionnement

Il se réunit au moins trois fois par an. Les réunions sont préparées par la direction de projet.

- **Le comité de pilotage technique**

Mission

C'est une instance de coopération et d'expertise technique qui contribue à la conception des actions et projets, s'assure de la validité technique, juridique et administrative des projets et des actions qui lui sont soumis. Il propose également les modalités de participation, d'évaluation et de formation.

Il gère les interactions et transversalités nécessaires à la mise en œuvre cohérente des projets.

Composition

Des représentants du comité de pilotage politique et de la direction de projet constituent le noyau permanent. En outre, pourront y siéger – après agrément par le comité de pilotage politique - des personnes désignées par les institutions et organismes signataires des conventions thématiques et territoriales, et en particulier des référents légitimés par les maîtres d'ouvrage pour suivre les grands projets.

Fonctionnement

Il se réunit au moins une fois par trimestre et en tant que de besoin, à l'initiative de la direction de projet.

- **La direction de projet**

Missions

Elle a une responsabilité générale d'animation du contrat de ville intercommunal, dont elle consolide la cohérence et la pérennisation. L'une de ses deux grandes missions a trait aux instances qui assurent le pilotage du contrat de ville, et l'autre porte sur l'animation et la coordination de la mise en œuvre des actions. Elle gère également l'ensemble du dispositif.

Elle propose au comité de pilotage politique et en accord avec les maîtres d'ouvrage, la désignation de référents chargés de conduire la mise en œuvre opérationnelle des projets importants qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de ville par l'intermédiaire des conventions thématiques et territoriales.

Il lui appartient d'animer des groupes de travail et de concertation nécessaires pour l'élaboration des différents projets et de susciter l'appropriation de ces derniers par les différents opérateurs de terrain et la population.

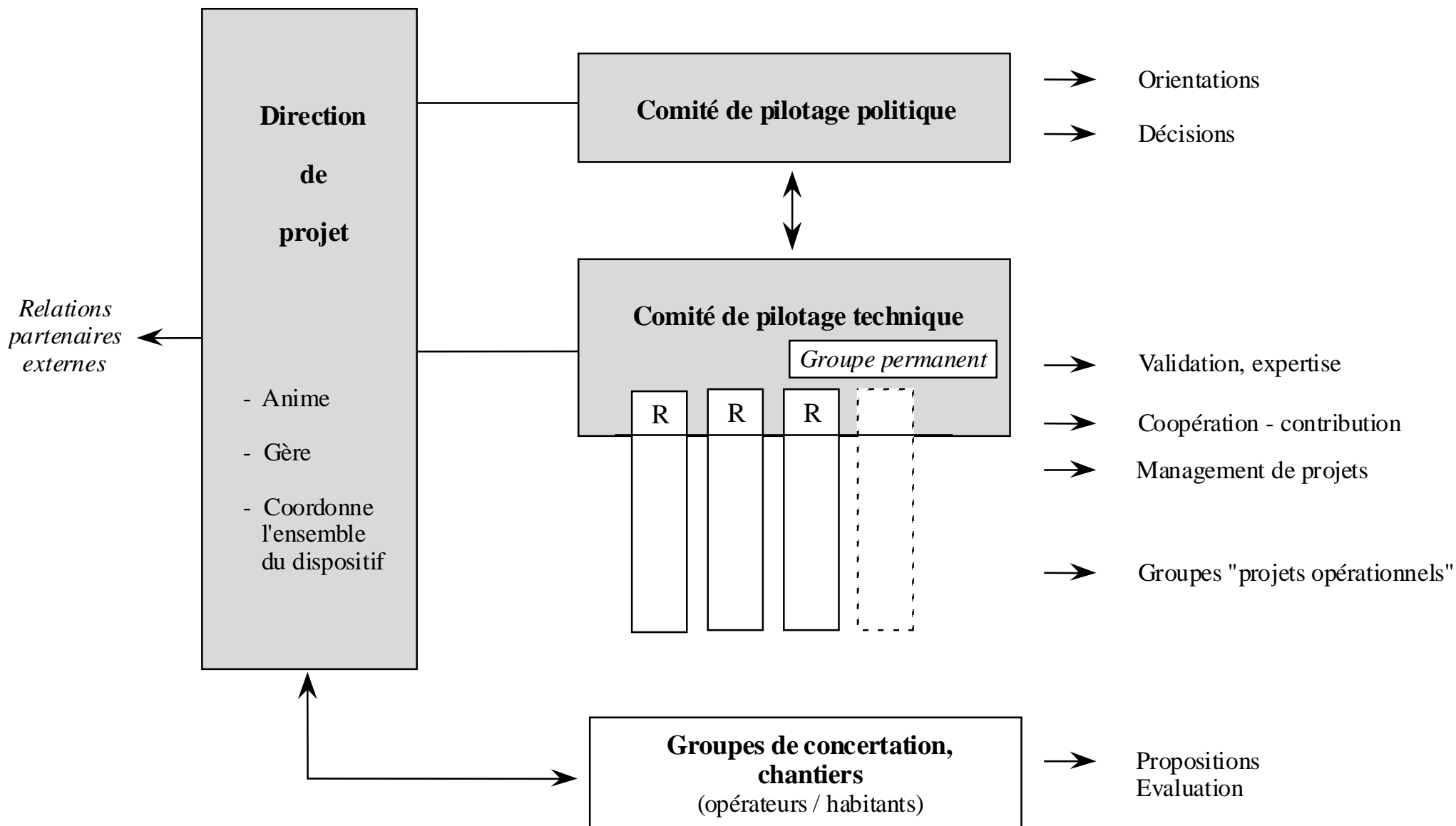
Composition

La direction de projet est composée d'une équipe permanente désignée par le comité de pilotage politique et selon les formes qu'il décidera.

Fonctionnement

Dans le cadre des modalités d'intervention validées par le comité de pilotage politique, elle organise son travail de façon à assurer le bon fonctionnement des instances et des groupes de travail et de concertation. Elle prend tous les contacts nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre les conventions nécessaires ; elle est légitimée pour participer à toute réunion relative à des actions et / ou projets dont elle est responsable. Elle rend compte de son travail au comité de pilotage politique.

DISPOSITIF GLOBAL DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE



IV ANNEXES

Cartes du site « Portes de Paris »

Note de synthèse des points de vue Etat / communes

Fait à :

Le :

en présence de Monsieur le ministre délégué à la ville,

Claude Bartolone

**Le préfet
de la Seine-Saint-Denis,**

Bernard Hagelsteen

**Le préfet
du Val-de-Marne,**

Francis Idrac

**Le maire
de Noisy-le-Grand,**

Michel Pajon

**Le maire
de Villiers-sur-Marne,**

Jacques Alain Bénisti

**Le directeur général
du Fonds d'action sociale,**

Olivier Roussel